Bureau d'information et de communication

Rue de la Barre 2
1014 Lausanne

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Une nouvelle organisation pour le Service des forêts, de la faune et de la nature

Améliorer et uniformiser la collaboration entre les quatre domaines d'activités du service (forêts, faune, pêche et nature), mieux répondre aux attentes des partenaires, s'adapter aux modifications des politiques forestières et de protection de la nature, ainsi qu'au redécoupage des districts qui découlera de la nouvelle Constitution vaudoise, voilà les quatre objectifs de la nouvelle organisation du Service des forêts de la faune et de la nature (SFFN).

Décidée par le Conseiller d'Etat Jean-Claude Mermoud au cours de l'été 2003, la mise en place de cette nouvelle organisation se réalisera en trois étapes et devra respecter l'enveloppe budgétaire accordée au service par le biais de la planification financière de la législature en cours.

La première étape, qui entrera en vigueur dès le 1er janvier 2004, prévoit la mise en place de 4 régions. Leur rôle sera d'organiser la coordination transversale entre agents de terrain, afin de mieux valoriser leurs compétences et de garantir un service de proximité de qualité.

Au cours de la deuxième étape (2006-2007), les changements liés à la politique de conservation de la nature (projet La Nature demain) et à la nouvelle politique forestière (projet "Polfor VD") seront progressivement intégrés à l'organisation du service. Ces politiques novatrices feront l'objet d'une décision du Conseil d'Etat en 2004 déjà. Il est à noter que le canton de Vaud entend notamment réformer les structures administratives et de gestion des territoires confiés aux gardes-forestiers, soit les triages. Comme la taille de ces derniers est déjà importante en comparaison avec les autres cantons, cette réforme n'aura, en principe, pas de conséquences sur leur nombre.

Lors de la troisième et dernière étape (dès 2008), le nombre définitif de régions du SFFN sera arrêté et le découpage territorial du SFFN harmonisé avec le redécoupage des districts découlant de la nouvelle Constitution. Avec cette étape, le niveau régional atteindra un degré accru de gestion des affaires régionales, dans tous les domaines d'activités du service.

Bureau d'information et de communication de l'Etat de Vaud

Lausanne, le 18 décembre 2003

Jean-Claude Mermoud, Conseiller d'Etat, 021 316 45 00 Cornelis Neet, chef de service, 021 316 61 40 et 079 792 29 57 Site Internet du service des forêts, de la faune et de la nature: www.dse.vd.ch/forets/